

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1 et 2. Les renseignements ne sont pas disponibles.

AMHERST (N.-É.)—LE BUREAU DE POSTE

Question n° 2065—M. Coates:

1. A quelle entreprise a été adjugé le contrat pour la rénovation des portes au bureau de poste d'Amherst (N.-É.)?

2. A quel montant s'élève le contrat adjugé à l'entreprise en cause et a-t-on reçu d'autres offres et, dans l'affirmative, quels sont les noms des entreprises qui ont fait des offres et le montant de celles-ci?

3. Les anciennes portes du bureau de poste devaient-elles devenir la propriété de l'entrepreneur et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. E. J. Mills Ltd., Amherst (N.-É.).

2. \$4,974. Cette soumission a été la seule que nous ayons reçue à la suite d'un appel d'offres sur invitation. Le contrat en question visait le remplacement des portes, la réparation du plancher et l'érection de cloisons dans le hall d'entrée.

3. Oui. C'est de pratique courante pour des projets de ce genre.

LEBRET (SASK.)—LE BUREAU DE POSTE

Question n° 2068—M. Burton:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de construire un nouveau bureau de poste à Lebret, en Saskatchewan, et dans l'affirmative, quand a-t-il l'intention de donner suite à ce projet?

2. A-t-on décidé de l'endroit où le nouveau bureau de poste sera situé et, dans l'affirmative, a) quel est cet endroit, à Lebret et b) a-t-on obtenu ou acheté un terrain pour y construire ce bâtiment?

3. A-t-on consulté le Conseil du village de Lebret au sujet de l'emplacement de ce bureau de poste?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Oui. Les soumissions à l'égard de la construction de cet immeuble construit à des fins de location seront décachetées le 12 mai.

2. Non.

3. Oui.

LES PERSONNES QUI MANQUENT À L'APPEL

Question n° 2075—M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):

1. En 1968, quel était, par province, le nombre des personnes qui manquaient à l'appel au Canada?

2. Pour chaque province, combien de ces personnes avaient a) de moins de 21 ans, b) moins de 18 ans et plus de 14 ans et, dans les deux cas, combien étaient du sexe masculin et combien du sexe féminin?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1 et 2. Nous ne disposons pas encore de renseignements, par province quant au nombre de personnes disparues en 1968, ni quant au nombre de personnes retrouvées. Le tableau ci-joint donne les chiffres qu'a rapportées la police conformément au Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les définitions suivantes tirées du Manuel de déclaration uniforme de la criminalité sont utilisées par la police lorsqu'elle réunit ces données: Adulte: Un adulte est une personne âgée de 16 ans ou plus ou de tout autre âge prescrit dans une province; Jeune gens: Tout garçon ou fille âgé de moins de 16 ans ou de tout autre âge prescrit dans une province; Personnes disparues signalées: Adultes ou jeunes gens qui demeurent en permanence ou temporairement dans le territoire qui vous est confié, qui ont été signalés disparus durant l'année—quelle que soit la période de temps—à l'exclusion des enfants disparus aux réunions publiques, aux foires, etc.; Repérées: Adultes ou jeunes gens disparus de votre territoire qui ont été repérés par votre service ou par une autre sûreté durant l'année. «Repéré» ne veut pas dire nécessairement que ces personnes sont revenues dans votre territoire. Nous ne possédons aucun renseignement sur le sexe des personnes disparues.

PERSONNES DISPARUES ET REPÉRÉES, PAR PROVINCE, AU CANADA, EN 1967

Province	Adultes			Jeunes gens		
	Disparus	Repérés	Pourcentage repéré	Disparus	Repérés	Pourcentage repéré
CANADA.....	21,746	20,893	96.1	33,412	32,941	98.6
Terre-Neuve.....	370	367	99.2	273	273	100.0
Île-du-Prince-Édouard.....	46	44	95.7	20	20	100.0
Nouvelle-Écosse.....	691	648	93.8	710	695	97.9
Nouveau-Brunswick.....	511	502	98.2	793	790	99.6
Québec.....	3,972	3,797	95.6	5,594	5,477	97.9
Ontario.....	10,754	10,291	95.7	14,641	14,441	98.6
Manitoba.....	2,063	1,987	96.3	1,367	1,327	97.1
Saskatchewan.....	491	482	98.2	1,250	1,246	99.7
Alberta.....	568	515	90.7	3,894	3,851	98.9
Colombie-Britannique.....	2,191	2,177	99.4	4,828	4,779	99.0
Yukon.....	80	77	96.3	36	36	100.0
Territoires du Nord-Ouest.....	9	6	66.6	6	6	100.0

SOURCE: Publication du Bureau fédéral de la statistique: "Statistique de la criminalité (Police)"—n° de catalogue 85-205.

[M. Robinson.]